

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 22 juillet 1876](#)

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 22 juillet 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[22 juillet 1876](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination41, rue du Luxembourg, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1888\)](#)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. À l'invitation d'Édouard Larue, Godin prévient Cresson que l'affaire Boucher sera plaidée à Vervins dans trois semaines. Sur les indemnités à obtenir de Boucher et Cie : Godin cite une lettre d'Alphonse Delpech, son avoué à Amiens.

NotesLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)
- [Rocroi \(Ardennes\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation2 p. (6r, 7r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024
